

Sulgeneckstrasse 70
3005 Berne
Tél. 031 633 85 91
www.erz.be.ch/culture
kulturfoerderung@erz.be.ch

MISE AU CONCOURS DE BOURSES DE SÉJOUR CULTUREL POUR L'ANNÉE 2019 DANS LE DOMAINE DE LA MUSIQUE

L'Office de la culture du canton de Berne met au concours deux bourses de séjour culturel 2019 pour Paris à l'attention des professionnels bernois de la musique.

Le canton de Berne leur offre ainsi la possibilité d'être logés gratuitement et de travailler à la Cité internationale des Arts à Paris de janvier à juin 2019 ou de juillet à décembre 2019. Outre la gratuité du logement, les bourses comprennent une somme de 3000 francs mensuels destinés à couvrir les frais de voyage et d'entretien.

Conditions de participation :

Pour pouvoir postuler à ces bourses, les professionnels bernois de la musique doivent disposer d'une expérience professionnelle convaincante. Ils ou elles doivent en outre avoir leur domicile légal et exercer leur activité depuis au moins deux ans dans le canton de Berne et apporter la preuve de leur ancrage et présence dans la vie culturelle bernoise.

Les bourses ne permettent pas de séjourner à l'étranger avec ses enfants ou sa famille.

Documents requis :

(tous les documents ci-après, y compris le formulaire d'inscription, doivent être au format A4, non agrafés, classés en dossiers et remis en 9 exemplaires) :

- le formulaire d'inscription dûment rempli (disponible en ligne sous www.erz.be.ch/culture ; rubrique Encouragement des activités culturelles),
- un exposé convaincant de la motivation personnelle à bénéficier d'une bourse (motivations concrètes, activités prévues, bénéfices attendus, etc.),
- une biographie professionnelle succincte comprenant des indications sur la personne et ses formations (2 pages A4 au maximum) et
- un dossier concis présentant les activités culturelles exercées jusqu'ici.

Les dossiers doivent impérativement être accompagnés :

- d'une copie récente de l'attestation de domicile ou du permis d'établissement de la commune de domicile du canton de Berne.

Remarque : les dossiers incomplets ou déposés hors délai ne seront pas pris en compte ni soumis au jury. Aucun dossier déposé ne sera retourné.

Délai de dépôt des candidatures :

Les dossiers de candidatures doivent être adressés par voie postale à l'Office de la culture au plus tard le **vendredi 6 avril 2018** (le cachet de la poste suisse faisant foi).

Les dossiers de candidatures seront évalués par la Commission de musique du canton de Berne.

L'ensemble des candidats et candidates sera informé par écrit des décisions prises d'ici à la fin du mois de juillet 2018.

